

de Trèves & de Rheims, MM. les évêques de Metz, de Toul & de Châlons, sont bien déterminés à conserver leur juridiction sur leurs paroisses & sur leurs diocésains qui, dans le projet de l'assemblée, doivent être unis à mon siége. Indépendamment de mes devoirs, dont je connois l'étendue & les bornes, j'ai trop de vénération pour ces prélats respectables, pour jamais usurper des droits sacrés dont l'Eglise les a revêtus, & qui leur appartiennent exclusivement dans leurs diocèses respectifs. Nous sommes instruits par l'Evangile, nous tenons des écrits des Apôtres, des décrets des conciles, de la tradition universelle & de la pratique de tous les siècles, qu'il n'appartient qu'à l'Eglise d'organiser les pouvoirs hiérarchiques, de donner ou d'ôter, d'étendre ou de restreindre la juridiction qu'elle a reçue immédiatement de Jesus-Christ, & qu'elle communique à ses ministres; que l'établissement ou la suppression des sièges épiscopaux, la réunion ou le démembrement des diocèses ne furent jamais & ne peuvent jamais être du ressort de la puissance temporelle. Tel est l'ordre institué par Jesus-Christ, telle est la doctrine que doivent professer les vrais enfans de l'Eglise, & telle est celle dont il n'est pas permis à un évêque catholique de s'écarter. Il m'est donc impossible, Messieurs, de prendre aucune détermination sur les différens articles que vous m'avez proposés, auparavant que le chef visible de l'Eglise ait prononcé. „

„ Je vous dois, en finissant, Messieurs, une autre déclaration qui est aussi chère à mon cœur, & je veux vous renouveler des sentimens que j'ai toujours manifestés hautement depuis tant d'années que je vis parmi vous. Dans tout ce qui dépend de la puissance temporelle, dans tout ce qui appartient à l'ordre civil & politique, je proteste de l'obéissance la plus entière & la plus étendue. Jamais le roi n'aura de sujet plus fidèle, jamais la patrie de citoyen plus dévoué que moi. Je m'arrête. . . . mon cœur s'attendrit en prononçant ces noms sacrés de roi & de patrie, & les larmes coulent de mes yeux, en me rappelant le souvenir de leur gloire, de leur grandeur & de leur prospérité. „

Cette déclaration, ainsi que le marque M. Martin, chanoine de Verdun, pénétré d'admiration